

Budget 2010 : le début de la fin

ARNAUD THEURILLAT-CLOUTIER, GABRIEL NADEAU-DUBOIS, FANNY THEURILLAT-CLOUTIER ET MARTIN ROBERT

Historique, mais pas surprenant: le 30 mars dernier, le ministre des Finances du Québec Raymond Bachand dévoilait le budget 2010-2011 du gouvernement du Québec. Suivant de près les lucides recommandations de son comité consultatif, le ministre annonçait une série de mesures sans précédent: hausses des tarifs d'électricité, hausse de la TVQ, fin de la gratuité en santé, nouvelle hausse des frais de scolarité et, de manière générale, l'instauration de la tarification dans l'ensemble des services publics. Il s'agit bel et bien d'une «révolution culturelle»; ce budget marque le début de la fin pour le projet de société québécois fondé sur la solidarité et la justice sociale.

LA FIN DE LA GRATUITÉ EN SANTÉ

En santé, la décision est claire : c'est la fin du système universel gratuit. Dès cette année, une « contribution » sera instaurée. Elle sera de 25 \$ en 2010, de 100 \$ l'an prochain et de 200 \$ en 2012. Elle servira à financer le maintien de la croissance des dépenses en santé à son niveau actuel, pendant que le reste des dépenses de l'État stagneront. Une « franchise » établie en fonction du nombre de visites médicales, dont le montant reste encore à déterminer, accompagnera cette première mesure. Le Rapport Castonguay sur les services de santé publié en 2008 proposait des frais de 25\$ par visite jusqu'à concurrence de 1 % du revenu annuel. Notons que cette « franchise » ne prendra vraisemblablement pas officiellement la forme d'un ticket modérateur, car l'accès universel à la santé est garanti par la Loi canadienne sur la santé et interdit donc la tarification. Les personnes les plus touchées par la « franchise » seront celles qui ont le plus recours au système de santé : les femmes et les personnes âgées, deux groupes qui font clairement partie des plus démunis.

ÉLECTRICITÉ : LA FACTURE VA ÊTRE SALÉE

L'augmentation en ce qui a trait aux tarifs d'électricité se fera attendre jusqu'en 2014, mais elle sera substantielle. Au total le kWh coûtera en 2018, après une augmentation de 3,8 % par an, environ 15 % de plus qu'en 2014. Par la suite, les tarifs du bloc patrimonial seront indexés d'année en année. Ce sont les petites et moyennes entreprises et les ménages qui seront touchés par l'augmentation ; les grandes entreprises ne connaîtront que l'indexation annuelle qui s'ensuivra. Or, à l'heure actuelle, le montant déboursé par kWh par les 150 grandes entreprises est déjà moins élevé que celui des autres catégories d'utilisateurs et utilisatrices ; il est d'environ 4,6 cents pour le tarif « L », alors que le tarif résidentiel est de 6,87 cents. L'écart déjà existant se creusera donc encore plus, au détriment des particuliers. La hausse des tarifs d'électricité est donc une nouvelle mesure régressive. C'est sans compter qu'une dizaine de grandes entreprises bénéficient de contrats d'approvisionnements spéciaux (autrement dit de tarifs encore plus avantageux que le tarif « L »). Ceux-ci ne seront pas reconduits, mais ce ne sera pas la fin de l'état d'exception, car d'autres ententes seront sans doute négociées, puisque leurs prix « devraient se rapprocher » graduellement du tarif « L » prévalant pour les autres grandes entreprises – et non pas l'égaliser¹.

Certes, le gouvernement met en place une nouvelle mesure compensatoire, nommée pompeusement crédit d'impôt à la solidarité. « Trois crédits d'impôt seront remplacés par un seul, baptisé le crédit d'impôt pour la solidarité. Les trois crédits qui disparaîtront, en juillet 2011, sont ceux pour la TVQ, les impôts fonciers et les particuliers habitant un village nordique. »² Ce nouveau crédit augmentera de quelques centaines de dollars les retours consentis aux familles à faible revenu. Toutefois, cette mesure

compensatoire n'élimine pas la nature régressive des hausses, et n'est pas nécessairement commensurable avec les dépenses réelles des particuliers. Ce « crédit d'impôt pour la solidarité » ne fera que rendre cette hausse un peu moins inique.

LA TVQ AUGMENTE

Pour l'ensemble des contribuables, la taxe de vente du Québec (TVQ) aura augmenté de deux points de pourcentage en janvier 2012, passant de 7,5% actuellement à 9,5%. En effet, une nouvelle hausse de 1% s'ajoutera à celle déjà annoncée il y a un an par l'ex-ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, et qui prendra effet dès janvier prochain.

À cet égard, le ministre du Développement économique, Clément Gignac, affirme que: « Selon les économistes Luc Godbout

en bref...

FIN DE LA GRATUITÉ DES SOINS DE SANTÉ	INTRODUCTION D'UNE «CONTRIBUTION» ANNUELLE POUR LA SANTÉ DE 200 \$ À PARTIR DE 2012 INTRODUCTION D'UNE «FRANCHISE» (MONTANT NON-PRÉCISÉ) POUR CHAQUE VISITE MÉDICALE
TVQ + 2 points de %	AUGMENTATION DE 2 POINTS DE % D'ICI 2012
ÉLECTRICITÉ +15 %	AUGMENTATION MINIMALE DES TARIFS D'HYDRO-QUÉBEC DE 2014 À 2018
NOUVELLE HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ	UNE NOUVELLE HAUSSE DE FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRE A ÉTÉ CONFIRMÉ POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2012, EN PLUS DE LA HAUSSE DÉJÀ EFFECTIVE DEPUIS 2007. UNE RENCONTRE DES «PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION» DEVRA DÉTERMINER LES «MODALITÉS DE CETTE HAUSSE».
TARIFICATION DE TOUT NOUVEAU SERVICE	TOUT NOUVEAU PROGRAMME DEVRA DESORMAIS ÊTRE EN MESURE DE S'AUTOFINANCER EN IMPOSANT DES TARIFS

et Pierre Fortin, cela a même un impact positif (!) puisque cela favorise l'épargne. Si on prend votre chèque de paye, vous ne pouvez rien faire. Si on passe par la taxe de vente, vous pouvez décider d'épargner... »³ Au sortir d'une crise économique, on peut se demander de quelle épargne parle le ministre. Ce ne seront assurément pas les Québécois à faibles revenus qui pourront mettre de l'argent de côté, encore moins après cette hausse de tarifs. Cela n'a au contraire rien de positif pour la majorité de la population québécoise.

LE RÈGNE DE LA TARIFICATION

Dans ce budget touffu, une phrase anodine: «l'autofinancement des nouvelles initiatives». Une phrase courte, mais lourde de conséquences: il s'agit ici, ni plus ni moins, de l'annonce de la fin des services publics gratuits. Effectivement, chaque nouveau service public devra assurer lui-même son financement, que ce soit par l'instauration de tarif ou l'intégration du privé. L'État, de son côté, n'investira pas un sou. Il s'agit bel et bien, comme le prévoyait l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) dans sa dernière note socio-économique, d'une «privatisation de l'intérieur». Lorsque les services dits «publics» seront entièrement

financés par les utilisateurs et les entreprises privées, que leurs valeurs seront essentiellement l'efficacité, la rentabilité et la compétitivité et que leur gestion sera calquée sur la gouvernance managériale, on pourra bien se demander ce qu'ils auront encore de «publics». Dans une logique de tarification et de privatisation, la mission collective des services publics s'effondre: le seul impératif valable est maintenant celui de la rentabilité. Cette vision utilitaire et réductrice des services publics a pour seule conséquence la destruction du bien commun: plus que jamais, il est nécessaire de s'y opposer avec vigueur et de réaffirmer la nécessité de services publics gratuits et universels.

LA RICHESSE EXISTE: PRENONS-LA OÙ ELLE EST!

Les discours alarmistes et austères qui légitiment les mesures régressives du gouvernement libéral présentent systématiquement la situation budgétaire du Québec comme une fatalité, et la tarification comme la seule issue possible. Dans les deux cas, cela est faux. La situation budgétaire actuelle du gouvernement québécois est d'une part le résultat d'une crise économique causée par la spéculation excessive et, d'autre part, par des choix politiques bien conscients des derniers gouvernements, libéraux comme péquistes. Tour à tour, ils ont sabré dans les impôts aux entreprises et aux particuliers, se privant volontairement de 10 milliards de dollars en revenus depuis 2000.

Précisons: la majorité de celles-ci profitent principalement aux mieux nanti-e-s. Quant aux entreprises, 150 000 d'entre elles (50%) ne paient aucun impôt. L'exercice total d'augmentation des revenus du gouvernement tirera à terme 3,5 milliards de plus des poches des contribuables, pour seulement 0,8 milliard des entreprises⁴. Dans un souci de maintenir la compétitivité du Québec pour l'investissement des entreprises, le gouvernement n'hésite pas à faire encaisser cette hausse majoritairement par les particuliers.

Le ministre Bachand rassure à ce sujet le milieu des affaires: «La fiscalité québécoise demeurera plus compétitive qu'elle ne l'était auparavant. En effet, les actions prises par le gouvernement depuis 2003 compensent nettement la hausse de la TVQ»⁵. Autrement dit, les quelque 5,4 milliards⁶ en baisses d'impôts ayant profité largement aux riches et aux entreprises leur permettent désormais de faire face à la hausse de tarifs. Cela semble réjouir le conseil du patronat, qui déclarait à propos du budget: «Au moins, on n'a pas de nouvelles taxes, de nouveaux impôts nocifs.»⁷

La réalité est toute autre pour les particuliers à faible et à moyen revenu. Cette mesure durement régressive

s'ajoutant à tous les nouveaux tarifs et toutes les compressions budgétaires affectera sans conteste leur niveau de vie. En se privant de revenus substantiels en baisses d'impôts dans les dernières années, le gouvernement refile maintenant la facture à l'ensemble de la population. Seule différence, le tarif sera le même, peu importe que votre revenu soit de 15 000 ou de 200 000\$. L'écart entre les riches et les pauvres ne cessera de s'accroître.

L'évasion fiscale ronge aussi les finances publiques québécoises: 9 milliards sont perdus chaque année, envolés vers les paradis fiscaux. Étonnant, d'ailleurs, que le gouvernement puisse évaluer si précisément combien d'argent est perdu, mais qu'il se dise incapable d'en retrouver la trace. Plus inquiétants encore, les abris fiscaux se multiplient ici-même, au Québec. Actuellement, la limite de cotisation annuelle dans un REER est fixée à 21 000\$ (rappelons que l'argent déposé dans ce type de compte n'est pas imposable). Qui a les moyens de mettre de côté 21 000\$ par année alors que 70% de la population gagne moins de 30 000\$ par année? Poser la question, c'est y répondre. Encore plus, le régime d'imposition lui-même doit être réformé, afin de revenir à un modèle progressif. Alors que jusque dans les années 1990, la fiscalité québécoise contenait 16 paliers d'imposition (fourchettes de revenus correspondant à un pourcentage d'impôt payé), il n'en compte plus que trois en 2010.

Le gouvernement sonne l'alarme. Il évoque la crise et le déficit. Il nous somme de jeter par-dessus bord ce qui fait du Québec un des seuls endroits en Amérique du Nord où tous et toutes peuvent s'éduquer et se faire soigner sans égard à leur revenu. Nous ne sommes pas dupe de cette hypocrite lucidité. Que le gouvernement libéral soit bien averti: l'adoption de ce budget marquera le début d'une vague de mobilisation sans précédent. Une mobilisation débutant le 1er avril 2010, qui s'intensifiera chaque jour et qui ne s'arrêtera pas tant que le gouvernement n'aura pas fait marche arrière.

1 La Presse canadienne, « Québec haussera les tarifs d'électricité à partir de 2014 pour réduire la dette », Le Devoir, 30 mars 2010.

2 <http://www.ruefrontenac.com/nouvelles-generales/politiqueprovinciale/20136-budget-quebec-solidarite>

3 <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/quebec/201003/10/01-4259327-hausse-de-la-tvq-une-mesure-equitable-dit-clement-gignac.php>

4 « Vos impôts et vos taxes » sur le site de Radio-Canada : http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/qc2010/les_faits_saillants/vos-impots-et-taxes.shtml

5 <http://www.ruefrontenac.com/nouvelles-generales/politiqueprovinciale/20138-budget-quebec-2010-hausse-tvq>

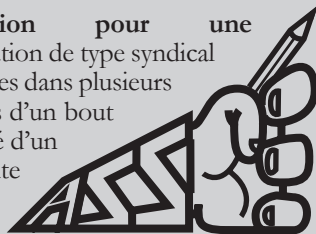
6 <http://www2.lactualite.com/jean-francois-lisee/>

7 <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/286043/budget-du-quebec-le-milieu-des-affaires-reagit-plutot-bien-mais-pas-les-syndicats>

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une

Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.



POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE : LE SYNDICALISME DE COMBAT!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, C'EST SES MEMBRES!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace. www.asse-solidarite.qc.ca

RÉSISTANCE

CONTRE LE G20

À TORONTO

[26-27 JUIN 2010]

RENDEZ-VOUS DANS LES RUES DE TORONTO

JOIGNEZ-VOUS À NOUS

Regroupement Anti G-20 Étudiant

www.rage2010.net

RAGE

contreleg20.wordpress.com



MERCI DE FAIRE PASSER CE JOURNAL AVANT DE LE RECYCLER.

ultimatum

express budget

numéro spécial 5, avril 2010